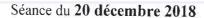
#### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Compte rendu affiché le 28 décembre 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 14 décembre 2018



MÉTROPOLE DE LYON

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Recule 0 2 JAN, 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet:

18.12.1096

Convention de coopération décentralisée avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie dans le cadre de son projet d'aménagement d'un ESAT à Chlef (Algérie) et de la formation de son personnel. Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Régis DUVERT

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, DUSSURGEY, Pierre Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

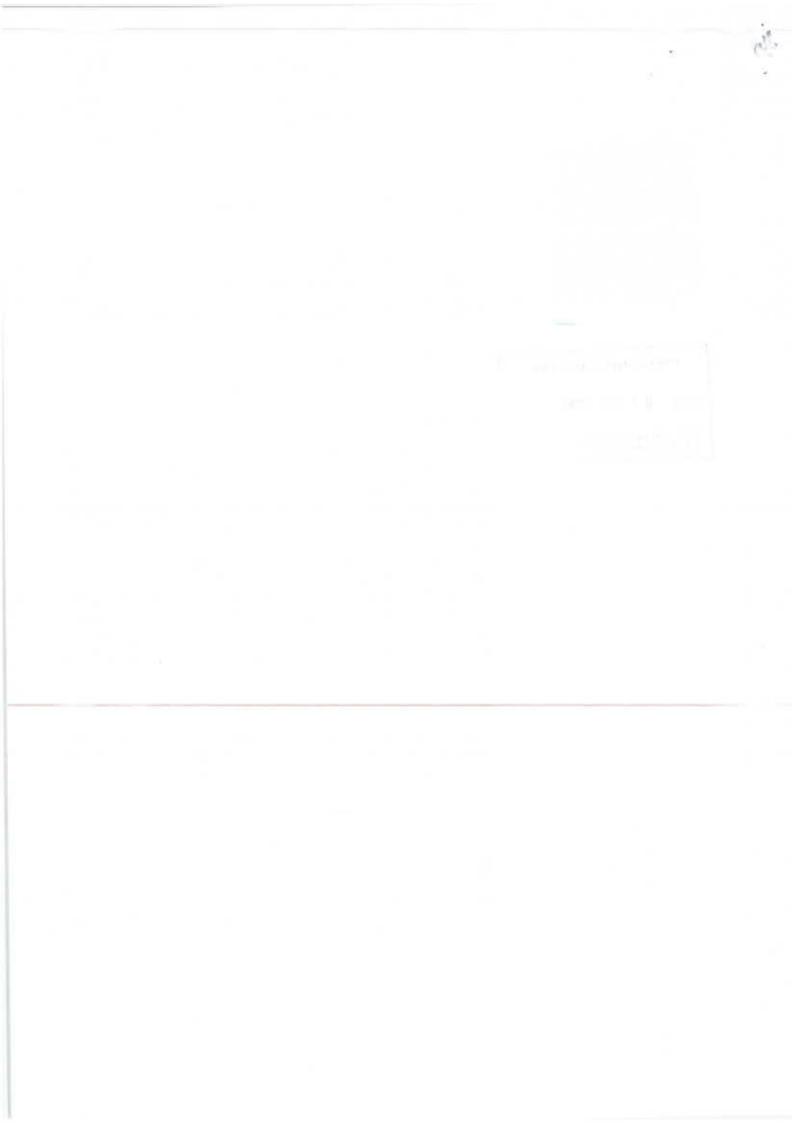
Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés:

<u>Membres absents</u>: **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL** 

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.



### RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

### Mesdames, Messieurs,

L'association vaudaise Solidarité Enfants d'Algérie (ASEA) a été créée en 1998 dans le but de mener des projets favorisant l'insertion sociale et psychologique des enfants d'Algérie les plus démunis, en rassemblant les forces de différents porteurs de projets en Algérie et en France.

L'association est à l'initiative de nombreux projets, notamment la rénovation d'un centre de jour pour enfants porteurs de handicap (école Amal) à Chlef (Algérie) en partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) Yves Farge de Vaulx-en-Velin et l'association Amal à Chlef, dans le cadre d'échanges et de coopération entre professionnels.

Le précédent partenariat entre Solidarité Enfants d'Algérie et la Ville (convention 2016-2018) a permis la construction et l'aménagement de salles de psychomotricité dans l'école Amal, ainsi que la formation des intervenants sociaux de cette école (partenariat avec la Fondation OVE). 70 enfants étaient accueillis avant la construction, ils sont maintenant 200. L'ASEA restera en veille pendant plusieurs années si besoin concernant ce projet.

L'association est maintenant sollicitée pour l'aménagement de l'ESAT de Chlef (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ainsi que la formation de son personnel. Actuellement, une trentaine d'adultes en situation de handicap est encore à l'école en attente d'intégrer l'ESAT. A terme, ce sont 150 adultes qui sont concernés par ce projet.

La réalisation de ce projet permettra une meilleure prise en charge des usagers (troubles du comportement, déficiences intellectuelle et émotionnelle) par le personnel soignant mieux formé et de nombreux échanges d'expériences professionnelles entre les deux pays.

Pour mettre en place ce projet, l'ASEA bénéficie de dons de matériels, d'échanges-formations, de partenariats avec des grands groupes... Elle organise également des manifestations et événements. Les acteurs locaux (professionnels du bâtiment, de la restauration...), la Wilaya de Chlef, la Mairie de Chlef, la Région de Chlef et l'Etat algérien (Ministère de la Solidarité) soutiennent financièrement ce projet. Cependant, ces initiatives ne suffisent pas pour l'amorcer.

L'ASEA a ainsi sollicité la Ville pour l'aider à réaliser ce projet au moyen d'une convention triennale. Cette convention lie l'association et la Ville autour de plusieurs engagements.

L'Association Solidarité Enfants d'Algérie s'engage :

- à mettre en évidence la participation de la Ville de Vaulx-en-Velin au projet d'aménagement de l'ESAT de Chlef et de formation de son personnel soignant ;
- à faire un retour régulier à la Ville de Vaulx-en-Velin sur les avancées du projet, ainsi qu'à proposer une restitution globale en fin de projet, au moyen d'une présentation de type exposition, témoignage...;
- à participer à des événements sur la ville de Vaulx-en-Velin autour de la solidarité internationale, et/ou du handicap, et/ou de l'Algérie.

## La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage:

- à verser à l'Association Solidarité Enfants d'Algérie la somme annuelle de 3 000 €, en vue d'aider à l'aménagement de l'ESAT de Chlef et la formation de son personnel soignant;

- à soutenir l'association dans ses projets d'actions sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

Pour la première année (2019), la Ville s'engage à verser 3 000 €. Le versement des sommes restantes (3 000 € en 2020 et 3 000 € en 2021) est soumis à la production de justificatifs sur l'avancée du projet et au respect des engagements prévus dans la convention.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie ;

>de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 € ;

>de dire que la dépense d'un montant de 3 000 € est inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.



#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'association Solidarité Enfants d'Algérie dans le but de mener des projets favorisant l'insertion sociale et psychologique des enfants d'Algérie les plus démunis;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Pierre BARNEOUD, conseiller municipal délégué.

## Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

> autorise Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie;

>décide de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 €.

# Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 41	
Votes Pour: 38	
Votes Contre: 3	
Abstention:	

> autorise Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie;

>décide de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Hélène GLOEFROY